… , le … février 2021

Monsieur le Député (ou Madame la Députée, ou Madame la Ministre, ou Monsieur le Ministre)

Les informations qui nous ont été communiquées par le SeGEC concernant le volet ***« bâtiments scolaires »*** du projet de plan de relance de la Belgique au niveau fédéral et des entités fédérées nous incitent à nous tourner vers vous au nom de la communauté scolaire de l’Institut Saint…. Ces informations suscitent notre totale incompréhension et notre légitime attente de voir l’autorité publique modifier ses intentions actuelles pour assurer l’équilibre indispensable dans le financement des différents réseaux scolaires. Dans le seul enseignement catholique, ces dispositions concernent des centaines de milliers de familles et des dizaines de milliers de membres du personnel.

**Incompréhension totale quant à la répartition du plan de relance entre les réseaux d’enseignement**

Les années qui viennent seront marquées par le défi de la transition énergétique et climatique que devra relever l’ensemble des composantes de la société, en particulier dans le domaine des bâtiments. Les Régions wallonne et bruxelloise, compétentes en la matière, ont notamment décidé d’introduire le principe de l’exemplarité énergétique de tous les bâtiments qui remplissent des fonctions d’intérêt public. Pour le secteur de l’enseignement, ceci signifie que ***toutes les écoles, officielles ou libres, seront tenues de voir leurs bâtiments se conformer à l’objectif de neutralité carbone***, pour 2035 en Région wallonne et pour 2040 en Région bruxelloise. L’effort à réaliser sera extrêmement considérable. L’Asbl Climact qui conseille le Ministre de l’énergie et du climat en Wallonie (Philippe Henry, Ecolo), évoque un montant compris entre 4 et 6 milliards d’euros pour l’ensemble du patrimoine immobilier scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Les délais sont particulièrement courts et, comme souvent en Belgique, la complexité est aussi institutionnelle : les Régions établissent les normes énergétiques à respecter pour les bâtiments scolaires alors que la FWB est, elle, en charge du financement de la mise en conformité de ces bâtiments.

Le gouvernement de la FWB (PS-MR-Ecolo) a, à juste titre, saisi l’occasion du plan de relance de l’Union européenne pour commencer à relever cet important défi. ***La manière de répartir ce budget*** entre les différentes écoles et réseaux d’enseignement suscite toutefois notre ***totale incompréhension***. Le tableau ci-dessous compare la répartition actuellement envisagée avec celle qui s’applique actuellement pour de tels travaux dans le cadre du Programme Prioritaires de Travaux (PPT), à savoir une répartition directement liée au nombre d’élèves ou d’étudiants scolarisés dans chaque réseau d’enseignement.

Un tel programme existe depuis les années 1990, même s’il a, au fil du temps, connu des appellations et des déclinaisons différentes : programme d’urgence (PU), programme des travaux de première nécessité (PTPN) et, aujourd’hui, programme prioritaire de travaux (PPT).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Clés de répartition du plan de relance** | **Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)** | **Communes, provinces et COCOF** | **Libre confessionnel et non confessionnel** |
| **En pourcentage** |  |  |  |
| Nombre d’élèves | 15% | 35% | 50% |
| PPT en vigueur depuis les années 1990 | 15% | 35% | 50% |
| Intention du gouvernement (2021) | 58,6% | 22,9% | 18,5% |
| **Montants par élève** |  |  |  |
| Nombre d’élèves (en millier) | 152,7 | 345,1 | 498,8 |
| PPT en vigueur depuis les années 1990 | 293 | 307 | 299 |
| Intention du gouvernement (2021) | 1150 | 199 | 111 |

Pour l’enseignement subventionné, ***qu’il soit organisé par les communes, les provinces ou les associations de l’enseignement libre***, confessionnelles ou non, cette ***décision*** en matière de bâtiments scolaires est ***la plus défavorable*** ***depuis plus de trente ans*** et s’écarte pour des raisons incompréhensibles de la clé de répartition en vigueur depuis les années 1990 pour ce type de travaux.

La Constitution dispose en son article 24 que *« Tous les élèves ou étudiants, parents, membres du personnel et établissements d’enseignement sont égaux devant la loi ou le décret ».* Ce principe fondateur de la paix scolaire en Belgique n’est, en l’espèce, manifestement plus du tout respecté.

La qualité publique ou privée du propriétaire premier des bâtiments justifierait-elle une telle différence de traitement ? Assurément pas. ***Toutes les écoles***, officielles ou libres, ou suivant la formule de la Cour constitutionnelle, celles du service public « organique » comme du service public « fonctionnel », sont en effet ***soumises*** pour l’essentiel aux ***mêmes exigences*** : obligation d’accueillir tous les publics, de respecter la très contraignante législation en matière d’enseignement et de marchés publics, les mêmes exigences de gratuité et, demain, les mêmes normes de mise en conformité énergétique des bâtiments.

Des formules existent déjà par ailleurs pour assurer à long terme la destination scolaire des investissements financés par l’autorité publique au sein de l’enseignement libre. De nouvelles dispositions en la matière, inspirées par le droit comptable, pourraient également trouver à s’appliquer dans l’enseignement comme dans d’autres secteurs d’activité tel celui de la santé et suivant la même inspiration : garantir l’affectation scolaire du patrimoine pendant toute la durée d’amortissement des investissements.

***L’heure est à l’urgence***. Celle du défi de la transition énergétique et climatique comme celle du plan de relance post-Covid de l’Union européenne. Contrairement à ce qui a pu être annoncé, les projets sont prêts dans l’enseignement libre comme ailleurs. Actuellement, ***524 projets sont en attente dans l’enseignement catholique*** pour un montant de 265 millions d’euros de travaux à réaliser. 75% de ces projets présentent une composante d’amélioration de l’efficacité énergétique et la part de cette composante énergétique dans les projets concernés est de 72%.

Plusieurs de ces projets concernent vraisemblablement des établissements scolaires situés dans votre région. Les délais annoncés par le Ministre en charge des bâtiments scolaires en FWB (Frédéric DAERDEN, PS) sont serrés mais pourront être respectés : 2023 pour l’approbation des budgets par le gouvernement et 2026 pour la réalisation des travaux. Il n’y a toutefois pas de temps à perdre en vaines palabres et en conflits d’une autre époque. Les synergies souhaitables entre établissements tout comme le partage de certaines infrastructures pourront se concevoir utilement au plan local.

**Incompréhension totale face au déséquilibre du financement entre les réseaux d’enseignement**

A côté des bâtiments scolaires, l’équilibre dans le financement des établissements dépend aussi des moyens de fonctionnement dont ils disposent. Le tableau ci-dessous synthétise l’état de la question dans un comparatif entre la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce pour les différents niveaux et réseaux d’enseignement.

|  |
| --- |
| **Comparaison Flandre/Wallonie-Bruxelles des dotations et subventions par élève** |
|  | **Wallonie-Bruxelles Enseignement**  | **Communauté flamande** |
|  | WBE | Communes, provinces et COCOF | Libre confessionnelet non confessionnel | Go ! | Communes et provinces | Libre confessionnelet non confessionnel |
| **En pourcentage de WBE/GO** |
| Maternelle | 100% | 52% | 47% | 100% | 96% | 98% |
| Primaire | 100% | 55% | 50% | 100% | 97% | 93% |
| Secondaire | 100% | 63% | 57% | 100% | 97% | 94% |

­

Ce tableau fait apparaître une ***situation beaucoup plus équilibrée en Flandre***, les écoles subventionnées percevant entre 93% et 97% des moyens de fonctionnement alloués à GO! , le réseau d’enseignement organisé par la Communauté flamande. Du côté francophone, l’enseignement subventionné ne bénéficie que de 47% à maximum 63% des moyens alloués à WBE, le réseau d’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En raison de la faiblesse des moyens de fonctionnement dévolus aux écoles fondamentales, les PO actifs à ce niveau d’enseignement, communes et ASBL de l’enseignement libre, sont particulièrement lésés.

Le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Pierre-Yves Jeholet, MR) s’est récemment exprimé sur ce sujet en se montrant sensible à la nécessité de préserver un équilibre suffisant entre les différents réseaux d’enseignement. « *L’engagement pris lors des accords de la Saint-Boniface de financer le réseau libre à concurrence de 75% du financement de l’officiel (WBE) n’a fait qu’être reporté dans le temps (…) La Cour constitutionnelle a donné raison au Segec qui a introduit un recours contre ce nouveau report. Elle nous oblige à trouver une solution d’ici fin 2022. C’est demain. Et je ne ferai pas comme mes prédécesseurs : cette discussion doit avoir lieu. Ce ne sera pas simple, mais pas question de reporter encore ce débat. En Flandre, il est résolu depuis longtemps. »*

**Votre soutien**

Au moment où se met en œuvre le Pacte pour un enseignement d’excellence et où les écoles font face à la crise sanitaire, l’énergie déployée par les acteurs de l’enseignement est immense. Les PO, les directions et les équipes éducatives se mobilisent tous les jours sans compter pour assurer au mieux la mission qui est la leur, dans des conditions difficiles et avec des moyens limités.

Les défis proprement scolaires des prochaines années seront difficiles à relever : la généralisation des plans de pilotage et les contrats d’objectifs qui y sont associés, la mise en œuvre du futur tronc commun, le déploiement des pôles territoriaux et la réforme annoncée de l’enseignement qualifiant pour n’évoquer que les chantiers les plus emblématiques.

Toutes ces ***réformes*** ne sont évidemment envisageables que dans le respect des engagements pris et dans un traitement équitable de toutes les parties concernées. Dans l’immédiat, le financement des bâtiments dans le cadre du plan de relance. Demain, les échéances relatives aux subventions de fonctionnement.

Si notre incompréhension est totale face aux orientations dans lesquelles semble s’être actuellement engagé le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ***nous comptons sur vous*** pour vous faire l’écho de nos légitimes préoccupations et demandes qui, nous n’en doutons pas, sont aussi les vôtres :

* Répartir les budgets du plan de relance conformément à la clé « élèves » prévue au PPT.
* Mettre les subventions de fonctionnement en conformité avec la Constitution pour tous les réseaux d’enseignement, conformément à l’arrêt rendu en 2020 par la Cour constitutionnelle.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous de vive voix à propos de ces sujets qui nous préoccupent au plus haut point et pouvons également vous faire parvenir un argumentaire plus complet sur demande.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, en l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l’Institut Saint-…

X Y

Directeur Président du PO